



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2024/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 26/06/2024 – Délibération B5 N°24-043  
5-7 Intercommunalité

**AN 2024  
24-043**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 26 juin** à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

### **Présents :**

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Thierry RIHOUEY, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Carlos SOARES, procuration à Mme Laurence DENAND  
M. Olivier CATTELAÏN, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Mario MANCUSO, procuration à M. Didier JAHIER  
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS  
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

### **Absent excusé :**

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

**Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

**M. Gilles LÉCOLE, élu intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

19/06/2024

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 33

Présents 26

Votants 31

### **DATE D’AFFICHAGE :**

19/06/2024

**OBJET : RÉGULARISATION DES TRANSFERTS DE PROPRIÉTÉ DES BIENS  
NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DES COMPÉTENCES À LA CU GPSEO -  
TRANSFERT DES PARCELLES AV 34 (EN PARTIE), AP 54 ET A 374**

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800291-20240626-DEL24\_043-D

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5.215-20, donnant compétence en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPSEO), et L.5215-28, disposant que les immeubles et meubles faisant partie du domaine public des communes appartenant à l'agglomération, sont affectés de plein droit à la communauté urbaine dès son institution, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de ses compétences,

Considérant la sollicitation de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPSEO) adressée à la Ville d'Aubergenville le 7 octobre 2020, en vue de la régularisation à titre amiable du transfert de propriété de la parcelle AV 34, cette dernière étant constituée d'un château d'eau nécessaire à l'exercice de la compétence de gestion de l'eau et de l'assainissement, à laquelle se sont ajoutées les parcelles AP 54 et A 374, toutes deux dédiées à l'alimentation du réseau d'assainissement de la Commune,

Considérant que ces trois parcelles appartenaient au Syndicat intercommunal des eaux Aubergenville-Flins (SIEAF), dissout le 2 mars 2006 par arrêté préfectoral,

Considérant que le Conseil syndical du SIEAF a délibéré le 19 septembre 2007 afin d'acter les opérations de liquidation et la reprise en pleine propriété des actifs par les communes membres,

Considérant que la Ville d'Aubergenville avait délibéré le 31 mai 2002 afin d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles AV 34 et AP 54 et que cette acquisition, n'ayant pas été à son terme, va être régularisée dans l'acte authentique de transfert de propriété entre la Commune et la Communauté urbaine GPSEO,

Considérant que la parcelle AV 34 va faire l'objet d'une division parcellaire, afin que soit transféré uniquement le lot avec le réservoir d'eau, et que le foncier excédant reviendra à la Commune d'Aubergenville,

Considérant qu'il y a lieu de transférer la propriété des parcelles AV 34, AP 54 et A 374,

Considérant que ces cessions seront réalisées à titre gratuit et que les éventuels droits, frais, taxes et coûts de rédaction de l'acte qui pourraient s'appliquer aux présentes cessions sont à la charge de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPSEO),

Considérant les plans de situation des parcelles AV 34, AP 54 et A374 à Bazemont, annexés à la présente délibération,

Considérant le document d'arpentage présentant la division foncière de la parcelle AV 34, annexé à la présente délibération,

*Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Urbanisme du 25 juin 2024,*

*Après avoir entendu l'exposé de Mme Nathalie COLAS, Conseiller municipal, membre de la Commission Urbanisme.*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix Pour, 1 abstention : M. Philippe GOMMARD et 1 élu ne prenant pas part au vote),**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le transfert définitif de propriété par voie amiable, au profit de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPSEO), sans indemnité, droit, contribution de sécurité immobilière ou honoraires de propriété, des parcelles cadastrées AV 34 pour une emprise foncière de 1 303m<sup>2</sup> après division, AP 54 et A 374 à Bazemont,
- **ARTICLE 2 : APPROUVE** la division foncière de la parcelle AV 34 telle que présentée dans le document d'arpentage annexé à la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les documents permettant de concrétiser ce transfert,
- **ARTICLE 4 : PREND NOTE** que les droits, frais, taxes et coûts de rédaction de l'acte qui pourraient s'appliquer à la présente cession sont mis à la charge de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPSEO).



Sylvia PADIOU,  
Secrétaire de séance



*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville

<p>AUBERGENVILLE (Yvelines) Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-préfet le 02/07/2024 Et publié le 02/07/2024</p> <p>Gilles LÉCOLE Maire d'Aubergenville</p>	
---	---



La Communauté Urbaine  
Grand Paris Seine & Oise

# COMMUNE D'AUBERGENVILLE (78)

Lieu-dit : LE DESSUS DU PARC

Propriété de la  
Commune d'Aubergenville

Parcelle cadastrée :  
Section AV n°34

Indice	Nature des modifications	Date	Dessiné par	Verifié par
B	Mise à jour du plan	08/04/2024	BTL	YLA
A	Date de levé : Juin 2023 - Rédaction du plan	22/06/2023	THU	YLA

ECHELLE : 1/500e	DOSSIER : GE120048-01-041	FICHER : GE120048-01-041-DIV.dwg
------------------	------------------------------	-------------------------------------

## PLAN DE DIVISION

COORDONNÉES RGF93 - CC49 <input checked="" type="checkbox"/>	NIVELLEMENT IGN 69 <input type="checkbox"/>
COORDONNÉES INDÉPENDANTES <input type="checkbox"/>	NIVELLEMENT INDÉPENDANT <input type="checkbox"/>

 GÉOMÈTRE-EXPERT	 GÉOMÈTRE-EXPERT GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE	Agence de Gennevilliers 7 rue du Fossé Blanc - Bâtiment C1 92230 GENNEVILLIERS 01 41 11 30 80 gennevilliers@geofit.fr
--	--	---

N° d'ordre DMPC :				Numéroté le :			
Etat ancien				Etat nouveau			
Propriétaire	S°	N°	Contenance	Propriétaire	S°	N°	Contenance
Commune d'Aubergenville	AV	34	25a 70ca	Commune d'Aubergenville	AV	A	13a 65ca
				GPS&O	AV	B	13a 03ca
Total :			25a 70ca	Total :			26a 68ca

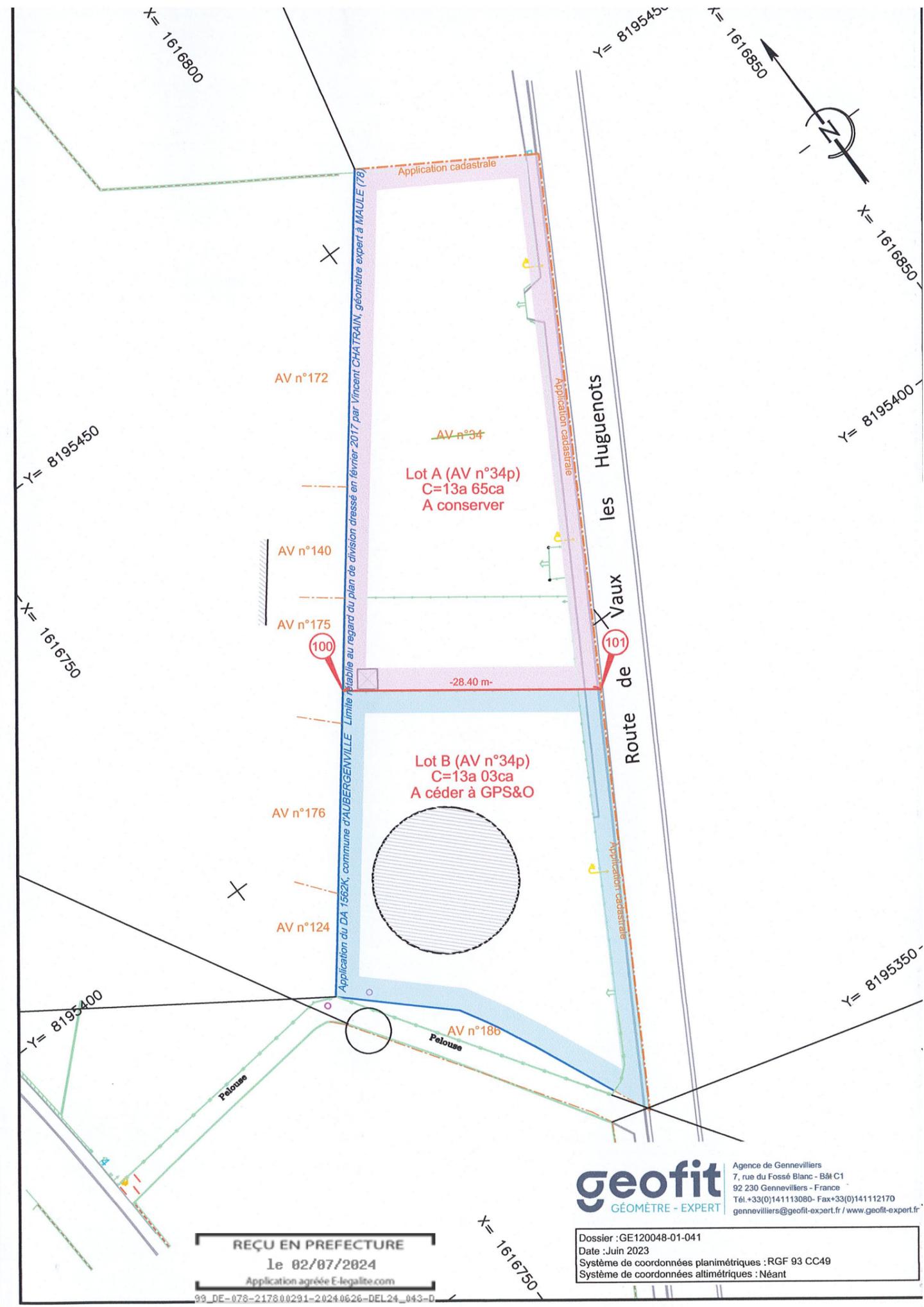
Coordonnées des Sommets de la Limite		
Système de Coordonnées RGF 93 CC49		
Matricule	X	Y
100	1616772.49	8195410.72
101	1616795.35	8195393.88

**LEGENDE**

-  Point de limite de propriété nouvelle
-  Application cadastrale (non garantie)
-  Limite certaine existante préalablement à l'acte foncier
-  Limite de propriété nouvelle définie dans l'acte foncier
-  Cotation de limite de propriété nouvelle
-  Clôture légère
-  Clôture lourde
-  Mur
-  Mur bahut
-  Emprise bâtie

**NOTA:**

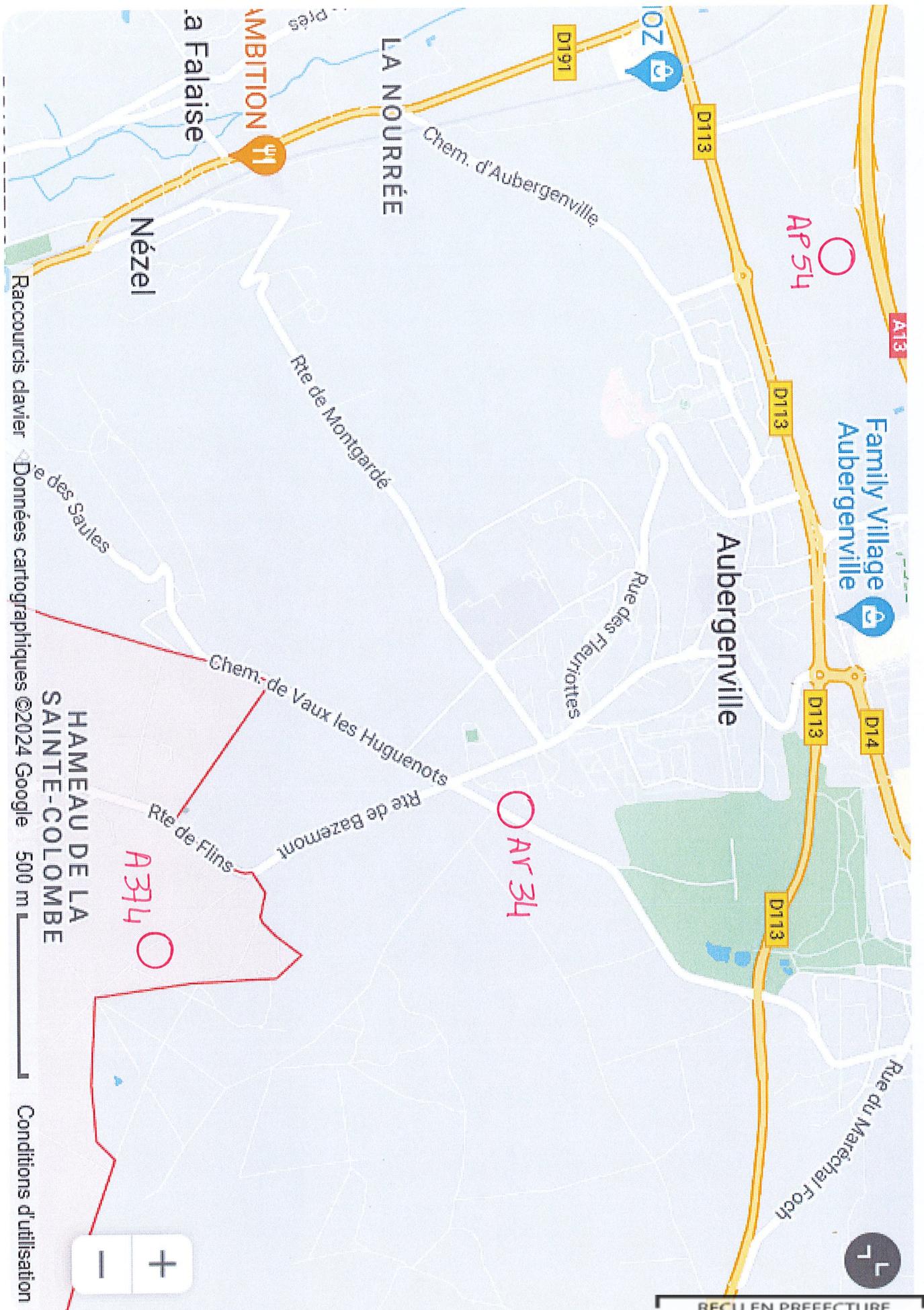
- Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé. Toute autre utilisation ne pourrait engager la responsabilité de la société GEOFIT.
- Application du plan de division dressé le 03/03/2017 par le cabinet de Géomètre-Experts Vincent CHARTRAIN.



**REÇU EN PREFECTURE**  
 le 02/07/2024  
 Application agréée E-legalite.com

**geofit**  
 GÉOMÈTRE - EXPERT  
 Agence de Gennevilliers  
 7, rue du Fossé Blanc - Bât C1  
 92 230 Gennevilliers - France  
 Tél. +33(0)141113080 - Fax +33(0)141112170  
 gennevilliers@geofit-expert.fr / www.geofit-expert.fr

Dossier : GE120048-01-041  
 Date : Juin 2023  
 Système de coordonnées planimétriques : RGF 93 CC49  
 Système de coordonnées altimétriques : Néant

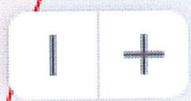


Raccourcis clavier

Données cartographiques ©2024 Google

500 m

Conditions d'utilisation



REÇU EN PREFECTURE  
le 02/07/2024  
Application agréée E-legalite.com

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

Date Convocation : 08. 12.2000		Date d’Affichage : 08.12.2000
Présents : 21	Ayant donné procuration : 5	Votants : 26
Absents : 7	Nombre de conseillers en exercice : 33	

L'an deux mille, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain PIERRE, Maire,

*Présents* : M.FRÉBOURG - Mme COUCHIES - M. BRETON - Mme GASTAO - M. GOUGIS - M. MONNIER - M. SAUVÉ - Mme MONNIER - M. DELABORDE - M. GODARD - M. DEILHES - Mme MONTERO - Mme PELLETIER - M. BOUTAUD - Mme LESNIAK - Mme TOUZOT - M. GOURBREIN - Mme BIENVENUE - Mme VERNAT arrivée la 5<sup>ème</sup> question - M. BONY .

*Absents ayant donné procuration* : M. BAUVAIS procuration à Mme MONTERO - M. JEANNIN procuration à M. GOUGIS - M. POTIER procuration à M. BRETON - Mme LAURELUT procuration à M.FRÉBOURG - M. GIRAUD procuration à Mme VERNAT .

*Absents excusés* : - M. SIMEONI - Mme OZERAY - M. ROBIC - M. DAMATO - M.MAITRE - Mme DURAND-MARANVILLE - M. CLAUSSE.

Monsieur GODARD est élu secrétaire de séance.

### 00.125- APUREMENT ETAT DE L'ACTIF TRANSFERT D'ACTIFS VERS LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX POTABLES AUBERGENVILLE- FLINS

Suite aux travaux d'apurement de l'état de l'actif, conformément à la mise en place de l'instruction comptable M14, il est constaté que des travaux concernant des réseaux d'eau potable ont été supportés par le budget communal, alors que, par vocation, c'est le Syndicat Intercommunal des Eaux Potables Aubergenville-Flins qui doit l'intégrer.

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des Finances du 8 décembre 2000

Le Conseil Municipal en accord avec le Syndicat Intercommunal des Eaux Potables Aubergenville-Flins, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- **TRANSFERE** à l'actif du Syndicat Intercommunal des Eaux Potables Aubergenville-Flins ces travaux pour un montant de 625.499,65 F par crédit du compte 21538 et débit du compte 1021.

Ces opérations d'ordre budgétaire seront réalisées sur l'exercice 2000, les crédits étant inscrits par décision modificative de crédit.

Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Transmis à Monsieur le Sous-Préfet  
Le 22/12/00 Le Maire  
Affiché  
le 22/12/00 Alain PIERRE

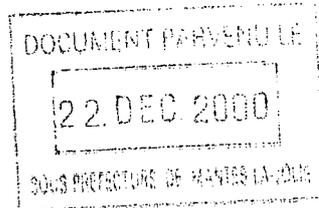
Le Maire



Alain PIERRE

Pour photocopie certifiée conforme  
à l'original

A AUBERGENVILLE, le 22/12/00  
POUR LE MAIRE, L'AGENT DÉLÉGUÉ



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

Date Convocation : 24.05.02		Date d'Affichage : 24.05.02
Présents : 25	Ayant donné procuration : 5	
Absents : 3	Nombre de conseillers en exercice : 33	Votants : 30

L'an deux mille deux, le trente et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François BONY, Maire,

Présents : Mme LEFÈVRE – Mme VERNAT – M. RISPAL – Mme PRIMAS - Mme PLANCHON – M. BELHOMME – Melle CHALMANDRIER - M. RAGO – Mme AMBLARD – M. CAHOREAU - Mme FRITZ - M. HUGUET - M. BOILLEAU – Mme QUÉRU — M. ESCRINIER — M. CARRE – M. VALLET - Mme PADIOU – M. HARDY — Mme MONTERO - M. FRÉBOURG – Mme LECERF – M. SAUVE - M. CHAUVIN.

Absents ayant donné procuration : M. GRIGY (procuration à Mme PLANCHON) - Mlle IDIER (procuration à Mme LEFEVRE) - Mme BOREL (procuration à Mme PRIMAS) – Mme GASPARINI (procuration à Mme AMBLARD) M. PIERRE (procuration à M. FREBOURG)

Absents : M. CULUS - Mme LECCIA - Mme HENRY

Madame PLANCHON est élue secrétaire de séance.

### 02.43 ACQUISITION DE PARCELLES PROPRIETE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX AUBERGENVILLE – FLINS SUR SEINE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le syndicat intercommunal des eaux Aubergenville-Flins sur Seine va être dissout,

Considérant la proposition du Syndicat Intercommunal des Eaux de céder à la commune pour l'euro symbolique des parcelles cadastrées AP54 d'une superficie de 1045 m<sup>2</sup> et AV 34 d'une superficie de 2570 m<sup>2</sup>, contenant respectivement un puits de pompage et un château d'eau exploités par la Lyonnaise des eaux,

Considérant la vocation stratégique de ces parcelles (alimentation en eau potable de la population) et par voie de conséquence l'importance pour la commune de maîtriser ce foncier,

Vu l'avis de la commission communale d'urbanisme et d'environnement réunie le 22 Mai 2002

Après en avoir délibéré à l'unanimité

.../...



## DECIDE

**Article 1 : D'acquérir** à l'euro symbolique les deux parcelles susvisées cadastrées AP54 d'une superficie de 1045 m<sup>2</sup>, et AV34 d'une superficie de 2570 m<sup>2</sup>, les frais notariés étant à la charge de la commune,

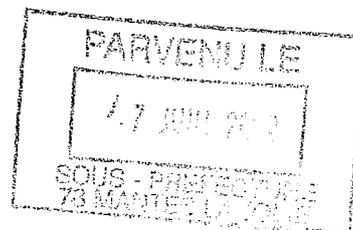
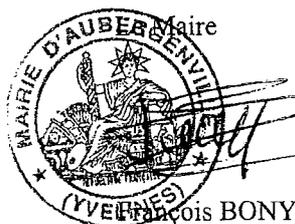
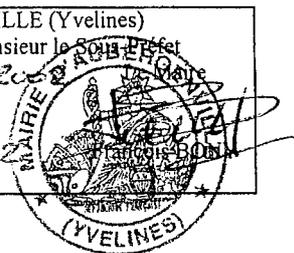
**Article 2 : D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tout document afférent à cette vente,

**Article :** Dit que les crédits sont inscrits au compte 908.822.2112 du budget primitif 2002.

Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Transmis à Monsieur le Sous-Prefet  
le 7 juin 2002

Affiché  
Le 7-6-02



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800291-20240626-DEL24\_043-D

Commission d'Urbanisme et d'Environnement

## RAPPORT DE SYNTHESE

**OBJET : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE PARCELLES PROPRIETE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX AUBERGENVILLE – FLINS/SEINE.**

Depuis quelques années, le fonctionnement du syndicat intercommunal des eaux Aubergenville – Flins sur Seine est rendu difficile par les nouvelles règles comptables en vigueur.

En effet, la commune de Flins sur Seine comptant moins de 3500 habitants dépend d'un régime différent de celui d'Aubergenville (plus de 3500 habitants). Cette situation entraîne des problèmes d'écriture comptable en section d'investissement rendant la gestion du budget du syndicat difficile. Aussi, il a été décidé de dissoudre ce syndicat.

C'est pourquoi, il est proposé à la commune d'Aubergenville d'acquérir à l'euro symbolique deux parcelles sises sur son territoire. La première, cadastrée AP 54 d'une superficie de 1045 m<sup>2</sup>, se situe dans la plaine maraîchère, en bordure d'A13, dans le périmètre du champs captant de la nappe aquifère d'Aubergenville et abritant un puits de pompage. La seconde cadastrée AV 34 d'une superficie de 2570 m<sup>2</sup>, abrite le château d'eau à proximité du lotissement « le Haut du parc ».

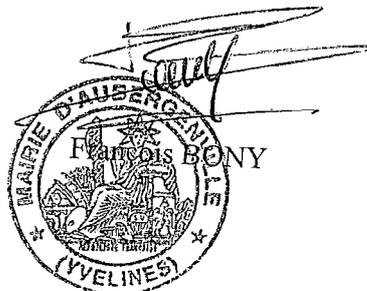
Il faut préciser que ces terrains étant donné les équipements existants, représentent un enjeu important qu'il convient de protéger pour la commune (alimentation en eau potable de la population).

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

L'Adjoint délégué à l'urbanisme et  
environnement



Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

Date Convocation : 08/12/2005	Date d'Affichage : 08/12/2005
Présents : 23	Ayant donné procuration : 4
Absents : 6	Nombre de conseillers en exercice : 33
	Votants : 27

L'an deux mille cinq, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François BONY, Maire,

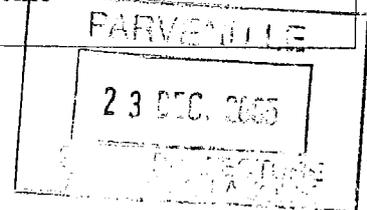
Présents : Claudine LEFEVRE — Alain RISPAL – Sophie PRIMAS – Bernard GRIGY – Marie-France PLANCHON – Dominique BELHOMME – Isabelle CHALMANDRIER – Jean-Louis RAGO – Denise AMBLARD – Josette FRITZ – Christophe HUGUET – Chantal QUERU – Michel CULUS – Sylviane BOREL– Philippe CARRE — Sylvia PADIOU – Pierre FREBOURG – Isabelle LECERF-GUILBERT – Myriam HENRY – Marcel CHAUVIN– Henri GOUGIS – Camille MONNIER

Absents ayant donné procuration : Roger CAHOREAU (procuration à Marie-France PLANCHON) – Stéphanie IDIER (procuration à Claudine LEFEVRE) – Guy ESCRINIER (procuration à Dominique BELHOMME) France LECCIA (procuration à Denise AMBLARD)

Absents : Fabienne VERNAT – Alain BOILLEAU– Caroll GASPARINI – Philippe VALLET – Alain HARDY – Patricia MONTERO

Madame Marie-France PLANCHON est élue secrétaire de séance.

### DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX AUBERGENVILLE – FLINS S/Seine



*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions de l'article L. 5212- 33 modifié,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 11 juin 1958 portant création du Syndicat Intercommunal des Eaux Aubergenville – Flins S/seine, modifié le 4 octobre 2001, ayant pour objet l'étude, l'installation, et l'exploitation d'un Service de Distribution d'Eau Potable sur le territoire Syndical, ainsi que l'entretien des ouvrages,*

*Vu la délibération en date du 3 novembre 2005 sollicitant le retrait de la Commune d'Aubergenville du Syndicat Intercommunal des Eaux Aubergenville – Flins S/Seine,*

*Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 17 Octobre 2005, notifiée le 29 Novembre 2005, décidant la dissolution du Syndicat des Eaux,*

*Considérant que l'ensemble du territoire communal de la Ville d'Aubergenville est desservi par le Service de Distribution d'Eau Potable, et qu'aucune opération d'investissement n'est identifiée à ce jour et programmée dans les prochaines années,*

*Considérant que l'analyse financière du fonctionnement de cette structure intercommunale ne présente plus d'intérêt pour la Commune dont la participation est devenue sans objet,*

Vu l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Affaires Economiques – Communication lors de sa séance du 8 décembre 2005

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

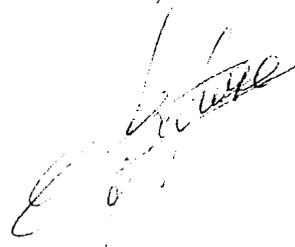
- **Approuve** la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux Aubergenville – Flins S/Seine à la date du 31 Décembre 2005,
- **Donne** Délégation de pouvoirs au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et négocier les conditions financières et patrimoniales de cette dissolution,
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du S. I. E. A. F.

Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre

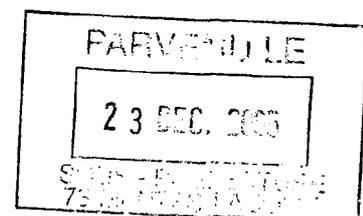
AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Transmis à Monsieur le Sous-Préfet  
le 23 DEC 2005  
Le Maire,  
Affiché  
Le 23 DEC  
François BONY



Le Maire,



François BONY



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

Date Convocation : 07/12/07	Ayant donné procuration : 8	Date d'Affichage : 07/12/07
Présents : 21	Nombre de conseillers en exercice : 33	Votants : 29
Absents : 4		

L'an deux mille sept, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François BONY, Maire,

Présents : Claudine LEFÈVRE – Roger CAHOREAU – Sophie PRIMAS – Bernard GRIGY – Marie-France PLANCHON – Dominique BELHOMME – Isabelle CHALMANDRIER – Jean-Louis RAGO – Denise AMBLARD – Christophe HUGUET – Chantal QUÉRU – Michel CULUS – Guy ESCRINIER – Philippe CARRÉ – France LECCIA – Sylvia PADIOU – Isabelle LECERF-GUILBERT – Myriam HENRY – Marcel CHAUVIN – Henri GOUGIS.

Absents avant donné procuration : Alain RISPAL (procuration à François BONY) – Josette FRITZ (procuration à Sylvia PADIOU) – Stéphanie IDIER (procuration à Claudine LEFÈVRE) – Alain BOILLEAU (procuration à Dominique BELHOMME) – Sylviane BOREL (procuration à Sophie PRIMAS) – Alain HARDY (procuration à France LECCIA) – Camille MONNIER (procuration à Henri GOUGIS) – Christian BAUVAIS (procuration à Isabelle LECERF-GUILBERT).

Absents : Fabienne VERNAT – Philippe VALLET – Laetitia GORGONIO – Nadine LEFAUCHEUX.

Madame Marie-France PLANCHON est élue secrétaire de séance.

### DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX AUBERGENVILLE- FLINS S/SEINE : OPERATIONS DE LIQUIDATION DES COMPTES

*Le Conseil Municipal,*

*Vu l'arrêté Préfectoral de création du Syndicat des Eaux en date du 11 Juin 1958,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions de l'article 5211-1 et suivants,*

*Vu l'arrêté préfectoral de dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux Aubergenville – Flins/Seine, avec effet au 31 Décembre 2005*

*Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 19 Septembre 2007, approuvant à l'unanimité les opérations de liquidation du Syndicat des Eaux Aubergenville – Flins/sur/Seine, consécutives au vote du dernier compte administratif au titre de l'Exercice 2005,*

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E.legalite.com

*Vu l'avis favorable et unanime émis par la Commission des Finances – Affaires Economiques – Communication lors de sa séance en date du 10 décembre 2007,*

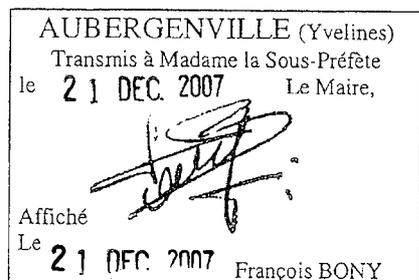
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **S'engage** à incorporer, dans la comptabilité et le budget communal, les écritures comptables et budgétaires concernant la Commune d'Aubergenville, figurant dans la délibération ci-annexée du Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux Aubergenville – Flins/Seine du 19 Septembre 2007,

- **S'engage** à reprendre les résultats du syndicat dissous, par délibération budgétaire, au titre de l'Exercice 2007 du Budget du Service Public de distribution d'eau potable de la Commune d'Aubergenville.

Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,



François BONY

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL SYNDICAL en date du  
17 OCTOBRE 2005**

convocation et affichage : 12 octobre 2005

membres titulaires : 4 - membres suppléants : 2

**Présents : 6    Votants : 4**

L'an deux mille cinq, le **dix sept octobre** à dix huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal CHAVIGNY, Président,

**Etaient présents** : Mr CHAVIGNY (titulaire), Mme France LECCIA (titulaire), Mr Jean-Louis RAGO (titulaire), Mr Yves MARTIN (titulaire), Mme Hélène DUPAS (suppléante), Mr Bernard GRIGY (suppléant).

**OBJET : DISSOLUTION DU SYNDICAT**

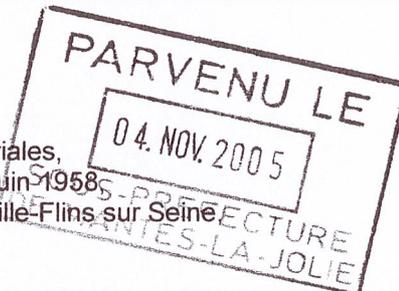
Le Conseil Syndical,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999,

VU l'article L.5212-33 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral de création du Syndicat des Eaux en date du 11 juin 1958

Conformément à l'article 4 des statuts du Syndicat des Eaux Aubergenville-Flins sur Seine



Mr CHAVIGNY, Président, relate l'historique du Syndicat des Eaux crée en 1958 par les communes de Flins sur Seine et d'Aubergenville.

Considérant la demande des élus d'Aubergenville de dissoudre le Syndicat des Eaux,

Au vu de l'explicatif, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Syndicat

**DECIDENT** la dissolution du Syndicat des EAUX Aubergenville-Flins sur Seine à la date du 31 décembre 2005.

Les opérations de liquidation seront établies courant 2006.

Concernant la restitution à chacune des communes de l'actif et de l'excédent, les membres du Syndicat des Eaux **proposent** la clé de répartition suivante : répartition au nombre de branchements dans chaque Commune (article 14 des statuts).

Concernant les terrains :

- pour ce qui est des apports des communes lors de la constitution du syndicat, chaque commune reprendra son bien ;
- pour ce qui est des achats en commun, financés par le Syndicat, il sera utilisé la clé de répartition indiquée ci-dessus.

Dans la mesure du possible, le partage devra se faire sur des parcelles entières.

Les membres du Syndicat des Eaux notifient la présente décision à chaque commune pour être soumise à la délibération des conseils municipaux respectifs et transmettent la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet.

Pour Extrait conforme.

**Le Président,  
Pascal CHAVIGNY**



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

**Syndicat Intercommunal  
des Eaux  
Aubergenville - Flins S/Seine**

en Mairie de Flins sur Seine - 78410  
☎ 01 30 95 71 19 - 📠 01 30 95 31 78  
mairiedeflins.comptabilite@wanadoo.fr

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL SYNDICAL en date du  
19 SEPTEMBRE 2007**

convocation et affichage : 6 septembre 2007

membres titulaires : 4 - membres suppléants : 2

**Présents : 3    Votants : 3**

L'an deux mille sept, le **dix neuf septembre** à seize heures trente minutes, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal CHAVIGNY, Président,

**Etaient présents** : Mr CHAVIGNY (titulaire), Mme France LECCIA (titulaire), Mme Hélène DUPAS (suppléante).

En présence de Mme M.C.BLANCHARD, Trésorière Principale des Mureaux.

**OBJET :**

**OPERATIONS de LIQUIDATION du SYNDICAT des EAUX AUBERGENVILLE - FLINS sur SEINE**

Le Conseil Syndical,

VU l'Arrêté Préfectoral de création du Syndicat des Eaux en date du 11 juin 1958,

VU la loi n° 99-586 du 12/07/1999 relative à l'intercommunalité,

VU l'article L.5212-1 & suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral de dissolution du Syndicat des Eaux en date du 2 mars 2006 avec effet au 31 décembre 2005,

Considérant la réunion en Sous-Préfecture du 6 juin 2007,

A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical **DECIDENT**

**1 – L'excédent d'Investissement du Syndicat des Eaux soit 88.583,72 €** sera versé à la Commune d'Aubergenville.

En effet, cette somme avait été réservée en 1998 pour que la Commune d'Aubergenville puisse réaliser les travaux de renforcement de réseau à Vaux les Huguenots.

La somme de 88.583,72 € devra être versée au vu de la facture acquittée des travaux effectués.

**2 – L'excédent de Fonctionnement du Syndicat des Eaux soit 122.898,47 €** et selon l'accord intervenu entre les deux communes en Sous-Préfecture le 6 juin 2007, sera réparti selon le calcul suivant :

- sur la base de 50% du différentiel entre le résultat calculé au nombre de foyers et au nombre de branchements.

**Développement :**

Calculs sur la base des compteurs :	nombre de compteurs sur Aubergenville	2.178
	nombre de compteurs sur Flins	841
	<b>TOTAL</b>	<b>3.019</b>

**Coefficient de remboursement par compteur : 122.898,47 € : 3.019 = 40,708337 €**

Calculs sur la base des foyers :	nombre de foyers sur Aubergenville	4.259
	nombre de foyers sur Flins	840
	<b>TOTAL</b>	<b>5.099</b>

**Coefficient de remboursement par foyer : 122.898,47 € : 5.099 = 24,102465 €**

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Calcul du montant de la répartition

Aubergenville (compteurs) 40,708337 € X 2.178 = 88.662,757986 €  
Aubergenville (foyers) 24,102465 € X 4.259 = 102.652,398435 €

↪ **AUBERGENVILLE**  $102.652,40 - 88.662,76 = \frac{13.989,64}{2} = 6.994,82 + 88.662,76 = \underline{\underline{95.657,58 €}}$

Calcul du montant de la répartition

Flins (compteurs) 40,708337 € X 841 = 34.235,711417 €  
Flins (foyers) 24,102465 € X 840 = 20.246,070600 €

↪ **FLINS sur SEINE**  $34.235,71 - 20.246,07 = \frac{13.989,64}{2} = 6.994,82 + 20.246,07 = \underline{\underline{27.240,89 €}}$

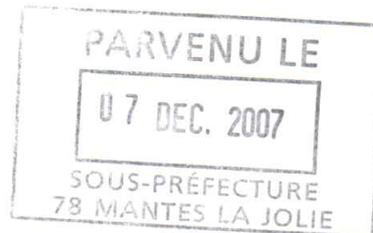
**3 – Les opérations de liquidation du Syndicat des Eaux Aubergenville-Flins sur Seine** sont reportées sur le tableau joint à la présente délibération avec une clé de répartition de 77,83 % pour la commune d'Aubergenville et de 22,17 % pour la commune de Flins sur Seine.

**4 –** Chaque commune reprend la pleine propriété des actifs apportés au Syndicat lors de sa création, sans autre procédure.

**5 –** Les biens achetés en commun par le Syndicat au cours de son existence sont rachetés symboliquement par chacune des communes sur lesquelles ces propriétés se trouvent et ceci à l'euro symbolique.

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits.

pour extrait conforme  
**Le Président,**  
**Pascal CHAVIGNY**



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

DISSOLUTION DU SYNDICAT DES EAUX AUBERGENVILLE - FLINS SUR SEINE

opérations de liquidation

Comptes	soldes des comptes du SIE au 19/9/07		Répartition AUBERGENVILLE		Répartition FLINS SUR SEINE		Vérification
	solde débiteur	solde créditeur	solde débiteur	solde créditeur	solde débiteur	solde créditeur	
1021		249 091.80 €		193 868.15 €		55 223.65 €	249 091.80 €
10222		14 185.99 €		11 040.96 €		3 145.03 €	14 185.99 €
10251		19 479.49 €		15 160.89 €		4 318.60 €	19 479.49 €
1068		152 708.18 €		118 852.78 €		33 855.40 €	152 708.18 €
<b>Total 10</b>		<b>435 465.46 €</b>		<b>338 922.78 €</b>		<b>96 542.68 €</b>	<b>435 465.46 €</b>
110		122 898.47 €		95 657.58 €		27 240.89 €	122 898.47 €
<b>Total 11</b>		<b>122 898.47 €</b>		<b>95 657.58 €</b>		<b>27 240.89 €</b>	<b>122 898.47 €</b>
2111	4 100.25 €		4 100.25 €				
21531	423 169.57 €		254 442.22 €		168 727.35 €		
<b>Total 21</b>	<b>427 269.82 €</b>		<b>258 542.47 €</b>		<b>168 727.35 €</b>		<b>427 269.82 €</b>
281531		80 388.08 €		8 203.41 €		72 184.67 €	
<b>Total 28</b>		<b>80 388.08 €</b>		<b>8 203.41 €</b>		<b>72 184.67 €</b>	<b>80 388.08 €</b>
515	211 482.19 €		184 241.30 €		27 240.89 €		
<b>Total 5</b>	<b>211 482.19 €</b>		<b>184 241.30 €</b>		<b>27 240.89 €</b>		<b>211 482.19 €</b>
<b>Total général</b>	<b>638 752.01 €</b>	<b>638 752.01 €</b>	<b>442 783.77 €</b>	<b>442 783.77 €</b>	<b>195 968.24 €</b>	<b>195 968.24 €</b>	

REÇU EN PRÉFECTURE  
 le 02/07/2024  
 Application agréée E-legalite.com

Trésorerie Principale des MUREAUX



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bureau des Collectivités Locales  
Arrêté n°2006/002 SPM

02/03/2006

SOUS-PRÉFECTURE  
DE MANTES-LA-JOLIE

**ARRETE PORTANT SUR LA DISSOLUTION DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DES EAUX D' AUBERGENVILLE-  
FLINS SUR SEINE**

Le Préfet des Yvelines  
Chevalier de la légion d'honneur,

**Vu** l'article L. 5212.33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 9 juin 1958 portant création du Syndicat Intercommunal des Eaux d' Aubergenville - Flins sur Seine,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2002 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux,

**Vu** les délibérations du comité syndical du syndicat intercommunal des eaux de Aubergenville - Flins sur Seine décidant la dissolution du syndicat des eaux du 17 octobre 2005, du conseil municipal d' Aubergenville du 15 décembre 2005 et celui de Flins sur Seine du 24 novembre 2005 acceptant cette dissolution,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2005 donnant délégation de signature au Sous-Préfet de Mantes la Jolie,

**Vu** l'avis du Conseil d'Etat du 8 décembre 1992,

**ARRETE:**

**ARTICLE 1 :** Le Syndicat Intercommunal des Eaux d' Aubergenville- Flins sur Seine est dissous à compter du 31 décembre 2005.

**ARTICLE 2 :** La répartition de l'actif et du passif du Syndicat des Eaux sera effectuée entre les collectivités membres selon les critères déterminés par le comité syndical dans sa dernière formation qui arrêtera les comptes du syndicat conformément à l'avis du Conseil d' Etat du 8 décembre 1992 lui permettant de « *se survivre pour les besoins de sa liquidation* ».

**ARTICLE 3 :** Monsieur le président du Syndicat des Eaux d'Aubergenville - Flins sur Seine, Monsieur le Trésorier Payeur Général, Monsieur le Trésorier des Mureaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de l'arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.



Sous-préfecture  
Mantes-la-Jolie  
Christophe NICOLAI

P/ Le Préfet  
Par délégation  
Le Sous-Préfet de  
Mantes la Jolie

Pierre LAMBERT

18- 20 rue de Lorraine- 78201 MANTES LA JOLIE CEDEX-Tel :01.30.94.76.87  
Adresse Internet : <http://www.yvelines.pref.gouv.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com